

AP 13/2025 - Arrêté municipal

portant réglementation de la circulation rue Principale

LE MAIRE DE MITTELHASUBERGEN,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** le Code de la route,
- Vu** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDÉRANT la configuration sinueuse de la rue Principale au niveau du virage en S ;

CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser la traversée des piétons dans cette zone à visibilité réduite ;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'installer un feu tricolore piéton à activation par bouton poussoir ;

ARRÊTE

Article 1 : Rue Principale

Il est institué un **feu tricolore piéton à activation par bouton poussoir** sur la **rue Principale**, au niveau du **virage en S**, afin de permettre la traversée sécurisée des piétons.

Article 2 : Feu Piéton

Le feu piéton sera équipé d'un dispositif conforme aux normes en vigueur.

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementaire conforme aux prescriptions du Code de la route sera mise en place par l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 4 : Mise en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication et son affichage conformément aux dispositions légales.

Article 5 : Contravention

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Mittelhausbergen

Article 7 : Exécution

Monsieur Le Maire de la commune de Mittelhausbergen, le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M le Préfet du Bas-Rhin ;
- Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Mundolsheim ;
- M. le Colonel-chef du groupement centre du corps départemental des sapeurs-pompiers ;
- Service voirie de l'EMS ;
- Affichage réglementaire



Fait à Mittelhausbergen, le 29 octobre 2025

Le Maire, Alexandre LORENTZ